

EUROPEAN SECURITY TRAINING CENTER

Cours d'armement Certificat d'achèvement et réussite



L'intéressé a réussi l'épreuve théorique et pratique de manipulation et de tir prévu à l'article 9bis de l'A.R. du 20 septembre 1991 avec les armes à feu du type :
Pistolet 9 m/m parabellum et Revolver .38 spécial.

Examen théorique: 19 sur 20

Examen pratique: 75 %

Remis à : **DEGUITE Cedric**

Le 31 mars 2000



Le président

Schoemans Francis

Van de Sompele Erik

Moniteur de tir agréé, désigné à cet effet
auprès de la police de Schaerbeek